



L'ASSOMPTION

GALA PIERRE-LE SUEUR ♦ BÉNÉVOLES

ÉDITION 2023

INFORMATIONS GÉNÉRALES

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les bénévoles doivent résider sur le territoire de la Ville de L'Assomption.

Les bénévoles doivent s'être impliqués au sein d'un organisme à but non lucratif (OBNL) situé sur le territoire de la Ville de L'Assomption et reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires et de loisir.

Les bénévoles doivent être proposés par le président d'un OBNL reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires et de loisir.

CATÉGORIES

Bénévole recrue

Bénévole âgé de 18 ans et moins qui s'est démarqué par son implication et ses actions bénévoles au sein d'un organisme.

Bénévole – 10 ans d'implication

Bénévole qui fête sa 10^e année d'implication bénévole en 2023.

Bénévole – 20 ans d'implication

Bénévole qui fête sa 20^e année d'implication bénévole en 2023.

PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard le 19 mai 2023.

Par courriel :

qualitedevie@ville.lassomption.qc.ca

Par la poste :

Division loisirs, culture et tourisme
Service de la qualité de vie
Ville de L'Assomption
781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord
L'Assomption (Québec) J5W 2H1

POUR TOUTES QUESTIONS

450 589-5671, poste 1

qualitedevie@ville.lassomption.qc.ca

www.ville.lassomption.qc.ca